C. G. CONSEIL S.A.R.L.
Prévention des Accidents du Travail

N° d'existence : 23 27 00652 27

ATTESTATION DE COMPETENCES

relative à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

(en application de l'article R 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétences couvert par l'attestation :

- ❑ Préparation et conduite de projet (Concepteur)
- ❑ Encadrement de chantier de travaux (Encadrant)
- ☒ Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme concepteur vaut l'attestation comme encadrant et opérateur, l'attestation comme encadrant vaut attestation comme opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.

Je soussigné, David GERAULT, gérant, atteste que :

Monsieur Dorian JULIEN

Présenté par : LIP Louviers – 11-13 rue du Maréchal Foch – 27400 Louviers

à l'examen tenu le **30 septembre 2026** relative au domaine de compétences susmentionné, sous le n° de ticket de l'examen **Oca70d56b438**, **a réussi cet examen**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre.

Fait à Val de Reuil, le 30 septembre 2026

Le Gérant,

David GERAULT

C.G. CONSEIL S.A.R.L.
Parc des Saules - CS 70603
27106 VAL DE REUIL CEDEX
Tél. : 02 32 50 50 63 - Fax : 02 32 50 77 33
Siret : 422 706 556 00038